



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Section Guadeloupe
mail: snpes971pjj@gmail.com



PàP le 20 septembre 2016

COMMUNIQUE

Au SNPES-PJJ-FSU, les professionnels de l'éducation au service de la jeunesse en difficulté, sont indignés et consternés par l'évènement tragique qui a frappé une fois de trop la jeunesse Guadeloupéenne.

Ce drame vient mettre en lumière **une réalité inacceptable** : le clivage entre une jeunesse qui réussit et celle qui est en échec.

Au-delà de toutes les émotions qui sont compréhensibles, des réactions contre la violence, des mesures de sécurité publiques qui sont nécessaires, **nous affirmons que l'axe sécuritaire ne résoudra pas à lui seul cette escalade de violences.**

Au SNPES-PJJ-FSU nous continuons d'affirmer que **la délinquance juvénile en Guadeloupe est la résultante d'une situation économique, sociale très dégradée** (chômage, échec scolaire massif, addictions nombreuses, nombreuses familles paupérisées et bénéficiaires RSA, difficulté de logement, santé mentale fragilisée et non prise en compte...).

Nous dénonçons une **politique éducative non réfléchie, inadaptée**, ignorant le contexte et l'environnement d'intervention, mettant en péril même le sens de nos missions.

Les jeunes en difficulté pris en charge par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) sont souvent exclus des dispositifs de formation de droit commun et ont des parcours de rupture et/ou d'échecs répétés. Leur accès à l'emploi est extrêmement difficile, surtout pour les plus jeunes et les moins qualifiés.

Par conséquent, il est de la responsabilité de l'État, parallèlement à celle des collectivités locales, **de développer une politique ambitieuse de réinsertion sociale et professionnelle en faveur des plus fragilisés et précarisés.**

Comment comprendre que le RSMA, dispositif de formation professionnelle d'Etat, n'accepte plus les jeunes confiés à la PJJ ?

A la Région, l'offre de formation professionnelle en faveur des jeunes en grande difficulté est inadaptée et devient alors inaccessible. Exemple, E2C (école 2^{ème} chance).

A la PJJ, l'insertion est également bien malmenée et reste paradoxalement, le parent pauvre, parmi tous les dispositifs au regard de notre contexte socio économique sinistré. Les moyens humains et matériels manquent (professeur-es techniques insuffisants, pas d'ateliers techniques, outils informatiques obsolètes, absence d'internet, budget étriqué, activités réalisées au coup par coup, sans garantie de pérennité, partenariat avec les intervenants, artisans, impossible pour des raisons financières...).

Qu'en est-il du **partenariat entre la PJJ et l'Education Nationale** pour les jeunes déscolarisés, ou décrocheurs ?

Au nom d'une certaine conception de la justice des mineurs (ordonnance de 45) qui, au-delà de la sanction doit protéger et prévenir nous continuons à **nous opposer à toute forme de mise à l'écart des mineurs et à leur stigmatisation.**

Il y a urgence à mettre fin à la violence, qui va dans le sens de l'intérêt des mineurs. Pour cela il convient de combler l'écart entre les ambitions portées pour cette jeunesse en difficulté et leurs besoins réels en matière d'insertion socioprofessionnelle. Il convient aujourd'hui de s'interroger enfin sur leur place de futur citoyen.

Le SNPES-PJJ-FSU exige que la PJJ, un service public d'Etat soit doté de moyens ambitieux (éducateurs, psychologues, AS, psychiatres, lieux d'hébergement diversifiés, service d'insertion véritable..). Nous exigeons des orientations adaptées aux réalités du territoire conforté par l'expérience des professionnels pour mener à bien ses missions de prévention, de protection et d'éducation de la jeunesse en difficulté en Guadeloupe.